



Personnes à charge pour aide juridictionnelle

Par **checkman**, le **11/09/2019** à **10:03**

Bonjour à tous, je reviens ici car il y a toujours de bons conseils.

Nous allons divorcer avec ma femme. Dans l'immédiat nous vivons toujours ensemble chez nous, avec nos deux enfants.

Ma demande concerne l'aide juridictionnelle : je ne sais pas combien de personnes je dois mettre à charge.

Je gagne un peu plus de 1600€ par mois. Ma femme ne travaille pas et ne touche pas de chômage (donc ses "revenus" sont uniquement ce que la CAF lui verse, dont ma prime pour l'emploi qui part sur son compte).

Nous avons deux enfants d'âge scolaire (5 et 8 ans).

Pour elle pas de soucis, je suppose qu'elle aura droit à l'aide juridictionnelle à hauteur de 100%.

Pour moi par contre, est-ce que je compte mes enfants et ma femme dans mes personnes à charge (puisque c'est réellement le cas pour l'instant). Seulement mes enfants ? Personne ?

J'avoue être un peut perdu.

Merci d'avance !

Par **Visiteur**, le **11/09/2019** à **10:57**

Bonjour

Pour les demandes d'AJ, Voir ce simulateur

<https://www.justice.fr/simulateurs/aide>

Par **checkman**, le **11/09/2019** à **11:16**

Merci pour la réponse. Compter le conjoint sans ressource est-il aussi valable en cas de divorce ?